

Saint Denis le 4 octobre 2007

***La solidarité n'est pas un délit!*****Appel à la grève le lundi 22 octobre 2007  
pour soutenir Florimond Guimard  
et s'opposer à la criminalisation du mouvement social**

La situation des sans-papiers ne cesse de s'aggraver. Les poursuites contre les militants syndicaux, associatifs, politiques, les élus et les simples citoyens qui osent manifester leur solidarité se multiplient. De politiques gouvernementales en incessantes nouvelles lois, lutter contre les expulsions, défendre la liberté de circulation, les droits à la scolarité, à la santé, à la sécurité, à vivre en famille pour toutes et tous devient un délit.

Ainsi Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif doit comparaître devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence le lundi 22 octobre. Il lui est reproché d'avoir participé à une manifestation non violente avec 200 autres personnes, le 11 novembre 2006 à l'aéroport de Marignane, contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille. On l'accuse de « violence volontaire sur agent » parce qu'un policier dont le pouce a heurté une barrière a obtenu un jour d'ITT. Il est accusé aussi de « violence en réunion et avec arme », l'arme en question étant sa voiture, avec laquelle il a suivi à distance la voiture des policiers qui emmenaient le père de famille.

**Florimond risque 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.**

Son procès devait avoir lieu le 20 avril. Ce jour-là, 2000 personnes avaient manifesté leur soutien dans les rues d'Aix-en-Provence. **Le procès a été reporté au lundi 22 octobre 2007 : il nous faudra être encore plus nombreux et plus mobilisés que jamais !**

D'autres personnes subissent cette même répression contre la solidarité. Parmi eux, François Auguste, vice-président de la région Rhône-Alpes (procès reporté le 26 novembre à Lyon), Kadidja ou Françoise Durupt (relaxée lors de son procès, mais le parquet a fait appel)... sont poursuivis pour avoir protesté, en tant que passagers, contre l'expulsion violente de sans-papiers. Ils risquent jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende.

Avec les attaques contre le droit de grève, la criminalisation du mouvement social marque la volonté de faire taire toute expression sociale d'un désaccord avec les politiques gouvernementales.

**Pour défendre le droit à la résistance et montrer notre solidarité avec Florimond, soyons massivement en grève le 22 octobre** (comme d'autres, la Fédération des syndicats SUD éducation a déposé un préavis de grève pour permettre aux personnels de participer aux manifestations de soutien) : **la mobilisation la plus large est indispensable.**

**Rendez-vous lundi 22 octobre à 12 h,  
place de la Rotonde à Aix-en-Provence.**

La manifestation se rendra jusqu'au tribunal où le procès de Florimond débutera à 14 h.

**D'autres initiatives sont déjà prévues à Paris et dans d'autres villes.  
Pour en savoir plus, connectez-vous sur les sites locaux de SUD éducation.**